



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/360

**L'attribution d'une subvention à l'association FALEP 2A pour l'accueil de jour
Stella Maris**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la vie associative.

L'association FALEP 2A, œuvre dans le domaine social, en partenariat avec les pouvoirs publics, à l'accompagnement des personnes les plus démunies du département.

Elle sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention d'un montant de 2 000 euros qui lui permettrait d'effectuer des travaux dans le nouveau local de l'accueil de jour Stella Maris.

L'accueil de jour Stella Maris propose un accès à différents services 365 jours par an pour les personnes en très grandes difficultés (SDF, personnes vulnérables...)

Il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association FALEP 2A.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association FALEP 2A pour la réalisation de travaux dans le local de l'accueil de jour Stella Maris ;

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à cette aide financière ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association FALEP 2A pour la réalisation de travaux dans le local de l'accueil de jour Stella Maris.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à cette aide financière ;

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2016

Publication : 22/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

